

# Plan Culture 2022-2026

## 1 200m de dénivelé artistique

Janvier 2022

Cécile Mulot, adjointe Culture, Social et Patrimoine

Philippe Martin, chargé de mission culturelle

Commune de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs

---

### 1. Préambule

La loi NOTRe a réaffirmé, en août 2015, que la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat. Cette loi fait référence aux politiques culturelles à mettre en place par les collectivités dans le respect des droits culturels, promus par l'ONU et l'UNESCO, qui a abouti à la déclaration de Fribourg sur les droits culturels en 2007.

Etablir une politique culturelle permet d'orienter un plan d'action visant à mettre en œuvre la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001, au sens large, recouvrant « *les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et mode de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* ».

La politique culturelle se construit selon des axes d'orientation visant à satisfaire un enjeu d'échelle communale (mais aussi intercommunale compte tenu de notre territoire), spécifique au territoire et reconnu comme prioritaire en matière culturelle via :

- Des axes d'orientations politiques, c'est-à-dire des orientations qui touchent directement aux interactions entre publics, acteurs culturels et contenus des pratiques artistiques et culturelles ;
- Des axes d'orientation opérationnelles, c'est-à-dire des orientations qui concernent le fonctionnement du système culturel et qui impactent le dynamisme de la vie culturelle du territoire.

Le projet d'une politique culturelle doit être perçu comme un cadre, non un carcan, qui va permettre un certain nombre d'évolutions :

- Les acteurs culturels, sociaux et éducatifs pourront apprendre à mieux se connaître, à se rencontrer et à travailler ensemble ;
- Se connaissant mieux, ils pourront établir des partenariats permettant de rentabiliser leurs moyens respectifs et rendre ainsi plus efficiente l'action publique en matière culturelle ;
- Les actions portées par ces acteurs pourront être soutenues de manière transparente par un ensemble de partenaires publics et privés ;
- Suivant le statut des acteurs, associatifs, privés ou institutionnels, ils pourront orienter leurs actions et leurs projets selon les objectifs de la politique culturelle définie.

Jusqu'à présent, sur le territoire de la Haute-Tarentaise, les actions culturelles et de programmation artistique étaient juxtaposées les unes aux autres, sans avoir été mises en lien en tant que réalisation d'objectifs d'échelle communale et/ou intercommunale. La vision politique que ces actions mettaient en œuvre restait implicite. Rendre explicite cette vision politique permet de répondre avec plus d'efficacité et de transparence à des enjeux spécifiques pour Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs.

La formalisation d'une politique culturelle s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la commune en matière d'éducation artistique et culturelle et de diffusion artistique, qui est l'aboutissement de la volonté politique des élus.

La définition de la politique culturelle de la commune est un espace d'auto-définition et d'innovation, pour :

- Affirmer des priorités politiques en matière culturelle – les objectifs ;
- Définir des axes de travail que l'on souhaite faire évoluer : il ne s'agit pas de combler tous les manques mais bien de définir des axes majeurs pour le territoire et ses habitants, en lien avec le projet de territoire – un plan d'action pour parvenir à ces objectifs ;
- Affirmer une responsabilité pour contribuer à ouvrir l'horizon de pensée, de mobilité, de vie des habitants ;
- Stimuler des relations dynamiques ;
- Répondre à des enjeux de coopération ;
- Gagner en lisibilité et en fonctionnement, au niveau des rôles des divers acteurs au sein de l'action culturelle, vis-à-vis des habitants, des partenaires, des associations – calendrier, moyens financiers, humains et matériels ;
- Pouvoir évaluer au fil des années l'évolution du travail effectué et de mesurer leur impact sur le territoire auprès des habitants – des indicateurs de suivi et de gestion.

## **2. Etat des lieux – Constats / Orientations 2020/2026**

- ➔ Cf. note de synthèse « Projet 2020/2026 » rédigée par Cécile Mulot,  
Adjointe Culture, Social et Patrimoine

## **3. Construction et gouvernance d'une politique culturelle territoriale**

Convaincue de l'importance du développement d'actions intégrant pleinement les enjeux culturels, éducatifs, artistiques et environnementaux au sein de son vaste territoire, la commune de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs souhaite s'engager dans la construction d'une politique culturelle de territoire particulièrement active et ambitieuse.

Si le rôle principal d'une politique culturelle est de soutenir et d'animer la vie culturelle d'un territoire afin qu'elle soit partagée de tous ses habitants, ses enjeux vont bien au-delà. Elle contribue pleinement au développement local, soutient les dispositifs éducatifs, favorise le rayonnement et l'image de la collectivité qui la porte. Les projets de l'équipe municipale, en partenariat avec les politiques publiques et les partenaires associatifs, sont alors autant d'occasions de favoriser des zones de convergence, d'échange et d'expression pour porter un dynamisme culturel et une reconnaissance de ses acteurs à l'échelle de la Haute-Tarentaise et de ses populations.

Dans un contexte d'évolution de la place du champ artistique et culturel au sein de la commune, une nouvelle structuration du service culturel se développe par une affirmation de ses missions, en tenant compte d'enjeux majeurs pour l'avenir :

- Un enjeu d'image et de notoriété en donnant une meilleure visibilité aux activités culturelles de la commune, de ses opérateurs et des initiatives associatives ;
- Un enjeu de transmission, d'ouverture et d'élargissement des publics à l'ensemble des quartiers et villages qui composent la commune, mais aussi au territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;
- Un enjeu d'accompagnement à la structuration du secteur culturel dans un lien entre création et médiation ;
- Un enjeu économique et budgétaire.

La portée d'une orientation renouvelée du service culturel de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs doit ainsi se construire dans les perspectives qu'elle peut offrir :

- Initier un programme de diffusion artistique pour fonder de véritables saisons culturelles ;

- Clarifier les concepts d'éducation et d'actions culturelles ;
- Chercher de nouvelles articulations auprès de partenaires publics et privés.

L'orientation globale proposée reprend ainsi des principes d'innovation (friche artistique et solidaire en pré-figuration d'un futur tiers-lieu), de curiosité face aux nouvelles pratiques (programmation artistique ambitieuse), de médiation et de formation (Education Artistique et Culturelle) pour accompagner de la meilleure manière possible les différents types de publics sur le territoire.

L'ensemble de ces nouvelles propositions ont vocation à s'inscrire dans le cadre budgétaire de la commune. Les ressources complémentaires nécessaires à certaines actions seront recherchées par le biais de redéploiement internes, de développement de ressources propres, de recherches de subventions ou par le mécénat. Un effort permanent sur la productivité, la maîtrise des charges et l'évaluation de l'impact des actions doit conduire à identifier de nouvelles marges de manœuvre qui contribueront à la réalisation des actions envisagées.

La mise en œuvre de la politique culturelle sera progressive au cours de la période 2022/2023 pour également prendre en compte les aspects plus larges du projet de territoire, en lien avec le dispositif Petites Villes de Demain.

La politique culturelle implique une structuration du service culturel en liens avec les autres services, la gestion de ses ressources et de ses méthodes de travail, avec une transversalité des actions qui constituera une des conditions de réussite de l'ensemble des aspects de la politique culturelle souhaitée, composante du projet de territoire dans son ensemble.

#### **4. Les enjeux identifiés pour le projet culturel de BSM**

A partir de la présentation du diagnostic du territoire et de l'engagement 8 du BAM lors de la dernière campagne des élections municipales, nous pouvons faire émerger 3 enjeux pour un projet culturel municipal :

- **L'accès aux offres et à la création ;**
- **La médiation et le décroisement des publics ;**
- **La cohérence et la dynamique de l'éco-système culturel.**

L'inscription territoriale de la politique culturelle de la commune (notamment dans le cadre plus large de la CCHT) et sa politique de rayonnement peuvent être perçues comme les deux faces d'une même pièce. Toute initiative culturelle a besoin de fondations solides dans son environnement pour pouvoir innover et rayonner.

Ces enjeux devront s'attacher à deux éléments de contexte du territoire :

- La dimension territoriale très étendue, sur 2 versants, avec Bourg-Saint-Maurice comme trait d'union entre les villages du versant sud et la partie plus touristiquement développée sur le versant nord ;
- Le développement des publics / hiérarchisation des publics en fonctions des offres.

La politique de définition des publics pourra être orientée selon ces 2 enjeux territoriaux et pourra s'organiser en plusieurs volets : un partenariat approfondi avec l'Education Nationale, des actions partenariales (notamment au sein du tissu associatif local) pour toucher des populations éloignées des pratiques culturelles, et enfin le développement d'une stratégie de communication visant à développer une communauté autour des actions artistiques.

La politique de communication visera à faire évoluer l'image de la commune en mettant l'accent sur son ouverture, son accessibilité culturelle et sa richesse artistique.

La programmation culturelle et artistique se développera selon une mise en œuvre d'actions ponctuelles territorialisées envers tous les publics. L'enjeu est bien de rendre accessible ces offres aux publics confrontés à des problèmes de mobilité, d'accessibilité en proposant des actions au sein des quartiers/villages éloignés des infrastructures culturelles de la commune. En concentrant des moyens sur des temps et des sites précis (Vulmix ou Les Chapieux par exemple), les événements du service culturel peuvent fédérer différents groupes de participants.

Outre la participation spontanée et individuelle, les établissements scolaires et les structures d'accueil de jeunes/personnes âgées peuvent aussi participer via des relais identifiés et une communication adaptée, dans une logique de mutualisation des initiatives.

En complément, une politique tarifaire des événements (sous la forme d'une régie interne de recettes) sera étudiée de manière à adapter les tarifs aux capacités financières de la diversité des publics visés.

## 5. Les orientations stratégiques et les axes opérationnels

### ACCES AUX OFFRES ET A LA CREATION

Nécessité de rendre plus accessible la culture aux habitants par une programmation variée, une meilleure identification des acteurs culturels sur le territoire et une amélioration de sa capacité à générer des ressources, des revenus et des fonctionnements innovants

#### **Systématiser l'éducation artistique et culturelle à tous les âges**

L'éducation artistique et culturelle (EAC) vise trois objectifs principaux : permettre à tous les élèves de se constituer une culture riche et cohérente pendant leur cursus scolaire, développer et renforcer leur pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres ainsi que la fréquentation des lieux culturels. Cette politique a fait l'objet d'une priorité ces dernières années, notamment par le ministère de la culture et de la communication.

- Education artistique et culturelle sur différents temps : temps scolaire (dispositif DRAC, Rectorat,...) et hors-temps scolaire (Passeurs d'Images, centres de loisirs,...)
  - Campus Connecté
- ➔ *Parce que la culture participe à la construction de la personnalité, de l'esprit critique et de la sociabilité de la personne, il semble important que les actions culturelles prennent une place importante dans l'environnement éducatif. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance à un territoire, à travers la participation à la vie culturelle de ce territoire, est particulièrement important à développer auprès du jeune public.*

#### **Articuler l'offre culturelle au maillage territorial**

- Remise à niveau des lieux existants par l'investissement
- ➔ *Evaluer les coûts de rénovation et la vocation d'accueil de chaque lieu*
- Cohérence des calendriers de programmation (entre les services, avec ABT, CCHT, associations, ...)
- Développement des lieux culturels existants pour en faire des lieux de vie et fédérateur (médiathèque, ludothèque)
- Micro-Folie

## Inscrire les politiques culturelles au service de l'insertion et du développement économique

- Actions d'éducation et d'accompagnement aux nouveaux enjeux numériques  
➔ *Lutter contre la fracture numérique à travers l'appropriation des outils numériques*
- Friche artistique et solidaire / futur tiers-lieu
- Développement de pépinière d'entreprises créatives
- Campus Connecté/BTS Audiovisuel (pour accompagner la production de vidéos sportives locales par exemple)

### MEDIATION ET DECLOISONNEMENT DES PUBLICS

Nécessité de développer simultanément la création, la médiation et la communication pour permettre un décroisement des publics, vers une logique d'irrigation culturelle

#### Les constats fréquents de départ quant aux décroissements des publics :

- Un manque d'intérêt au sein de la population vis-à-vis des sorties culturelles ;
- Une autocensure récurrente au sein de la population : « la culture c'est pas pour moi » ;
- Un cloisonnement des publics : « on retrouve toujours les mêmes personnes aux mêmes types de manifestations » ;
- Un manque de mélange entre les différents publics, donc par extension entre les personnes habitant sur le territoire ;
- Une communication de l'offre culturelle à améliorer.

Partant de ces points, il s'agit de favoriser au quotidien l'accès à la vie culturelle des habitants. Pour cela, il paraît nécessaire qu'ils puissent mieux connaître l'offre culturelle, se familiariser avec cette dernière, comprendre son intérêt, dépasser ses idées reçues, se sentir à l'aise de participer, développer sa curiosité et ses envies.

#### Lutter contre les freins psycho-sociaux

- Actions de médiation pour lever les freins psychologiques : blocage, idées reçues, représentation, image élitiste  
➔ *Personne dédiée à la médiation et aux activités d'éducation artistique et culturelle*
- Lever les freins matériels : manque de possibilités financières, mobilité réduite, etc...  
➔ *Gratuité abonnement Médiathèque pour les jeunes*  
➔ *Pass Culture (depuis le printemps 2021, le pass Culture est disponible pour tous les jeunes de 18-20 ans sur l'ensemble du territoire national. Le 1er janvier 2022, il sera étendu aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée).*  
➔ *Question de la gratuité de certains événements / politique tarifaire*  
➔ *Service de mobilité entre les lieux culturels*  
➔ *Appels à projets via des conventions interministérielles (Culture & Santé / Culture & Handicap)*
- Renforcer la cohérence de la stratégie de communication + création d'outils spécifiques aux activités culturelles et artistiques  
➔ *Plaquette pôle culture*
- Accessibilité de la friche artistique et solidaire pour découvrir la différence des autres autour de soi : découverte, dialogue, partage, ouverture

### **L'enrichissement de la politique culturelle du territoire**

- Valorisation et professionnalisation des associations locales
- ➔ *Accompagnement auprès des institutions publiques pour de nouvelles sources de financements*
- ➔ *Définir et mettre en œuvre des critères de subventionnement et définir d'autres formes de soutien aux porteurs de projets*
- ➔ *Organiser des rencontres régulières entre les acteurs culturels du territoire*
  
- Renforcer les relations avec les événements importants du territoire (Festival du film européen des Arcs, Académie-Festival de musique classique des Arcs, Xplore Alpes festival, ...) pour favoriser davantage d'ancrage et d'actions envers les publics
- ➔ *Présenter aux acteurs du territoire les objectifs et les activités du service culturel de la commune, ainsi que sa politique de partenariat*
  
- Ouverture de la programmation culturelle à l'ensemble des acteurs ci-dessus dans un esprit de co-construction
  
- Elargissement de la programmation à des structures culturelles de références (Cité des Arts de la Rue, ...)
  
- Permettre la rencontre de différents types de publics (lien social, liens intergénérationnels)

### **Valoriser et défendre la diversité culturelle**

- Pluridisciplinarité de la programmation, avec toutefois un accent sur le spectacle vivant
  
- Développement de projets de territoire (CTEAC, résidences artistiques de territoire)
  
- Participation des publics aux dynamiques de création pour développer l'appropriation et l'appréciation artistique

### **COHERENCE ET DYNAMIQUE DE L'ECO-SYSTEME CULTUREL**

Nécessité de créer des réseaux et de décloisonner les pratiques, pour ancrer une permanence artistique et culturelle sur le territoire

#### Les constats de départ quant à cette partie :

- Un manque de croisements et de mélanges entre les différentes propositions culturelles existantes sur le territoire ;
- Un manque de dialogue, d'interaction, de coopération entre les acteurs culturels du territoire ;
- Un manque de lisibilité, notamment pour les acteurs socio-culturels, de l'action municipale en matière culturelle ;
- Une communication des projets, des réalisations et des capacités des uns et des autres (service culturel compris) à améliorer.

Partant de ces points, il s'agit de permettre à des manifestations culturelles locales de se développer. Il s'agit de mieux se connaître, mieux se comprendre pour développer la complémentarité et la coopération sous diverses formes (montage en commun d'un projet ; mutualisation de moyens matériels). Il s'agit alors de soutenir les acteurs culturels dans leurs outils de travail, leurs savoir-faire et leurs ressources, afin que les propositions faites à la population soient diverses, accessibles, de qualité et que l'engagement du secteur associatif soit facilité.

### **Garantir la perméabilité entre acteurs culturels**

En affirmant le caractère pluridisciplinaire de sa programmation et l'engagement pédagogique de ses actions, les événements permettent aux divers publics de s'engager, de dialoguer et de questionner les aspects d'accès à la culture et de liberté d'expression au sein d'une société en pleine mutation.

- Mise en réseau des acteurs culturels
- Articulation entre projets d'arts visuels (photographie, réalité augmentée, VR) et spectacle vivant (notamment arts de la rue et arts du cirque)
- Actions en transversalité du service Patrimoine de la commune  
→ *Promouvoir les collections documentaires, d'archives et patrimoniales et faciliter à la fois leur accès et leur diffusion au plus grand nombre*
- Soutien à la création

### **Tisser le lien entre acteurs culturels, acteurs sociaux/éducatifs et acteurs du tourisme**

Ces types d'actions participeraient à une logique de communication partagée, d'ouverture à d'autres acteurs et à une logique de co-construction active de la programmation afin de créer et produire des contenus (artistique et de communication) en lien avec les enjeux globaux de la commune. Ce type de programmation croisée a l'avantage de toujours mutualiser les moyens de production et de donner une image ouverte et accueillante des activités du territoire.

- Co-construction de projets
- Promotion des relations entre l'offre des pratiques outdoor et événements culturels pour une mise en avant de l'image du territoire, à travers de nouvelles dynamiques pluridisciplinaires  
→ *exemple du Trek Dance lors de la Nuit Blanche 2021 // Carreau du Temple, lieu qui associe Art et Sport // Cie Au-delà du Bleu, Jean-Camille Goimard, création 2021 « Lévitacion » sur le thème du Wingsuit*

### **Renforcer la place des artistes sur le territoire**

- Dimension culturelle des projets d'aménagement (développement de parcours d'exposition dans le centre-ville et ouverture vers d'autres quartiers // politique d'une signalétique unifiée)
- Accompagnement des artistes du territoire (professionnalisation et recherches de sources de financements croisés, articulation public/privé)
- Programmes de résidences artistiques de territoire, orientées vers la médiation, la création et la co-création pour tendre vers des projets collectifs et intégration des publics dans le processus créatif

## 6. Garantir les moyens de mise en œuvre d'une politique culturelle

La commune souhaite pour la première fois formaliser une politique culturelle. Il est ainsi nécessaire d'inscrire au sein même de son programme d'actions municipales la construction des conditions de son bon fonctionnement et des liens transversaux entre divers services :

- En définissant et en mettant en place une gouvernance solide et ouverte (aux acteurs culturels, aux partenaires institutionnels et à la population), pour le suivi et l'évaluation de la politique culturelle
  - ➔ Renforcer le rôle de la Commission Culture
  - ➔ Faire valider par la Commission Culture les demandes de partenariat
  - ➔ Organiser une réunion publique par an pour le suivi de la politique culturelle
  - ➔ Organiser des réunions de suivi avec les partenaires institutionnels et privés
  - ➔ Affecter la gestion et le suivi des partenariats culturels au service culturel exclusivement
  
- En adaptant le fonctionnement du service culturel aux objectifs de la politique culturelle
  - ➔ Orienter les objectifs et le fonctionnement du service culturel pour atteindre les objectifs de la politique culturelle
  - ➔ Réorganisation RH du service dans le cadre d'un organigramme dynamique/organique
  
- En structurant les partenariats entre la commune et les acteurs culturels / partenaires institutionnels / mécènes
  - ➔ Etudier les possibles conventionnements pluriannuels
  - ➔ Veille des appels à projets ponctuels
  - ➔ Animation d'un club de partenaires locaux

## 7. Perspectives

Deux actions fortes vont venir accompagner et structurer la mise en œuvre d'une politique culturelle au cours de l'année 2022 :

- Le développement d'un parcours d'exposition photographique dans l'hyper-centre
  - ➔ Une expertise artistique a été réalisée par le photographe professionnel Frédéric Lecloux en décembre 2021)
  - ➔ Volonté d'une première exposition en mai 2022 (Frédéric Lecloux + photographes locaux sur des enjeux de la société népalaise contemporaine)
  
- L'ouverture d'une friche artistique et solidaire au quartier des Alpains, en pré-figuration à un futur tiers-lieu
  - ➔ De nombreux artistes indépendants et artisans d'art sont présents sur le territoire avec toutefois peu de lieux de création à leur disposition ; beaucoup travaillent et produisent directement depuis leur domicile. Outre des conditions peu propices à la création, cela ne permet pas aux acteurs de se rencontrer et d'engager des actions communes. Au-delà, l'accès à des lieux de création artistique et à une offre culturelle variée est en l'état limitée sur le territoire
  - ➔ Volonté de mise à disposition des espaces aux artistes et aux associations printemps/été2022
  - ➔ Nécessité de création d'un poste de médiateur EAC, en transversalité entre le scolaire et la culture
  - ➔ Résidence artistique de création et de médiation à l'automne 2022
  - ➔ En plus de la culture et de l'art, le bâtiment se propose d'offrir un espace au débat citoyen afin de développer le vivre ensemble et de favoriser l'émergence d'initiatives plurielles



En parallèle à une programmation culturelle et artistique à affiner pour l'année 2022, l'enjeu principal sera de faire reconnaître le cadre d'actions globales de la commune en matière culturelle par les partenaires institutionnels.

L'enjeu est réellement de parvenir à formaliser la politique culturelle du territoire à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et l'Education Nationale.

Des échanges pourront aussi se développer avec l'APTV (notamment via les fonds européens Leader), la Communauté de Communes des Versants d'Aime et Savoie-Mont Blanc, ainsi qu'avec des organismes professionnels (SACEM, ...).

Un club des partenaires privés devra se structurer pour accompagner les initiatives et multiplier ainsi les sources de financements croisés.

En termes de projections budgétaires d'ici la fin de la mandature en 2026, compte tenu des enjeux et du contexte du territoire, les objectifs suivants pourront servir de bases d'échanges avec les partenaires :

- Budget de fonctionnement du service culturel sur budget municipal : 200 000 Euros (hors salaires des agents et coût de fonctionnement des équipements) ;
- Soutiens via des subventions et conventionnements aux associations du territoire : 50 000 Euros (hors subventions des festivals gérées pour le moment par les équipes d'ABT) ;
- Sources de financements croisés (publiques et privées) et recettes en régie interne : 100 000 Euros.

Les actions du service culturel de la commune s'organiseront et accompagneront le territoire tout en ayant, en un sens, les capacités de le façonner, en interrogeant les différentes échelles (du municipal à l'intercommunal), la circulation des artistes, des œuvres et des publics. En favorisant les interactions entre expositions, résidences d'artistes, médiation et formation, dans le cadre de programmations croisées et d'actions pédagogiques, cette dynamique peut contribuer à assurer la cohérence globale de la politique culturelle.

Au sein d'un environnement naturel exceptionnel, bénéficiant déjà d'une forte image et notoriété à l'international grâce aux sports de montagne, le service culturel de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs souhaite se donner les moyens de promouvoir une responsabilité sociale et une citoyenneté active en plaçant ses actions d'éducation artistique et culturelle et de diffusion artistique comme des activateurs d'engagement : ouvrir les débats, montrer les processus de création, indiquer les tensions urbaines, souligner les oppositions de vue pour finalement évaluer le travail restant à accomplir en transversalité aux plans politique, économique, urbanistique et social.